

FICHE DU POSTE

CHEF DE CHANTIER

DIRECTION / SERVICE :	Direction des routes, des infrastructures et des transports (DRIT) Service des Travaux routiers
SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT :	Conducteur de travaux - Responsable du PRET DBC
LOCALISATION DU POSTE :	Site de Baume-les-Dames

CONDITIONS STATUTAIRES

CATEGORIE			FILIERE :	Administrative		Médico-sociale
A	B	C		Technique	X	Sociale
		X		Autre		
CADRES D'EMPLOIS :		Agent de maîtrise				
GRADES :		Agent de maîtrise, Agent de maîtrise principal				
GROUPE RIFSEEP :		C-3				

QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme souhaité et/ou requis :	Permis B – Permis C
Formations / habilitations obligatoires ou à prévoir :	
Expérience souhaitée :	

FINALITES DE L'ENTITE

Le service des travaux routiers regroupe sur l'ensemble du territoire du Département l'outil de production de travaux routiers.

MISSIONS PRINCIPALES DU POSTE

Diriger la réalisation des chantiers et l'encadrement des agents sur le terrain dans le respect des règles de l'art, des règles de sécurité et des plannings.

MISSIONS SECONDAIRES DU POSTE

Intérim possibles sur un des autres sites du pôle

ACTIVITES SPECIFIQUES DE L'AGENT

Astreintes régulières.

COMPETENCES

SAVOIRS	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances techniques précises et étendues en maintenance et entretien des infrastructures routières - Connaissances des règles d'hygiène-sécurité et de protection de l'environnement - Lecture de plans et implantations de réseaux - Maîtrise de base de l'outil informatique
SAVOIR – FAIRE	<p>Encadrement et organisation des chantiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - En relation avec son conducteur de travaux, prépare la réalisation des chantiers : <ul style="list-style-type: none"> o Il établit et anticipe les besoins en main d'œuvre, matériel et fournitures ; o Assure le repérage des travaux sur le terrain et l'implantation des réseaux à partir des DICT ; - Dans l'exécution du chantier : <ul style="list-style-type: none"> o Organise le travail de l'équipe sur le chantier ; o Vérifie l'application des règles de sécurité ; o S'assure de la bonne utilisation des matériels et de la consommation des fournitures ; o Rend compte des difficultés techniques et des non-conformités à son conducteur de travaux ; o Rend compte quotidiennement de l'avancement des chantiers et veille au respect des plannings ; - Rédige les rapports de chantier sur le logiciel dédié (moyens utilisés, quantités réalisées) ; - Représente le STR auprès du donneur d'ordre lors de ses visites sur le chantier et en rend compte à son conducteur de travaux. <p>Contrôle du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire respecter les règles de sécurité et celles relatives à la protection de l'environnement ; - Valider les heures réalisées par les agents sur ses chantiers (heures, HS, déplacements, etc...) - Veiller à l'application des consignes et règles relatives à l'hygiène et la sécurité, la prévention des risques. Consigne les données relatives à l'exposition aux risques des agents sur ses chantiers. <p>Encadrement du personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'encadrement quotidien des agents sur ses chantiers - Réaliser les entretiens d'évolution professionnelle d'une partie des agents - Lorsqu'il est sur un site délocalisé, assure le fonctionnement du site : <ul style="list-style-type: none"> o Garant de la bonne utilisation et de l'entretien courant des matériels utilisés par les agents du site ; o Garant du bon fonctionnement matériel du site (ouverture et fermeture, carburants, etc...)
SAVOIR - ETRE	<ul style="list-style-type: none"> - Goût du terrain, capacité d'adaptation, réactivité; - Capacité d'encadrement, exemplarité, disponibilité, esprit d'équipe; - Sens des responsabilités, rigueur ; - Sens relationnel.

INTERLOCUTEURS

INTERNES	EXTERNES :
<ul style="list-style-type: none"> - Conducteur de travaux - Agents des sites 	<ul style="list-style-type: none"> - Les fournisseurs

CONDITIONS D'EXERCICE

Spécificités horaires	<i>Travail en horaires fixes. Dépassements possibles réguliers en fonction des chantiers Interventions possibles en dehors des plages horaires fixes pendant les périodes d'astreinte. Possibilité de travail en horaires décalés pour certains chantiers spécifiques.</i>
Déplacements	<i>Déplacements réguliers à la journée sur l'ensemble du territoire.</i>
Particularités liées au poste	<i>Mise à disposition par la collectivité des Equipements de Protection Individuelles et Collectives nécessaires à l'exercice des différentes activités. Astreintes régulières (viabilité hivernale et astreinte estivale).</i>